

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne Franche-Comté		
AVIS N° 2023 – 17		
Date validation officielle : 07/12/2023	Objet : Liste régionale des habitats déterminants ZNIEFF et données sensibles SINP Sigogne	Vote : unanimité

Le CSRPN réuni en séance plénière le 07/12/2023 a examiné la liste régionale Bourgogne-Franche-Comté des habitats déterminants ZNIEFF et données sensibles pour la région Bourgogne-Franche-Comté.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de cette séance sur la base du projet transmis, de sa présentation par Marc MANGEAT (CBNFC - ORI) et Gaël CAUSSE (CBN BP), et des conclusions de Max ANDRE et François GILLET, rapporteurs.

Considérant :

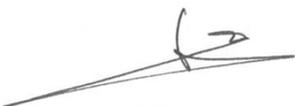
- que cette liste respecte le Guide méthodologique national pour l'inventaire en continu des ZNIEFF en milieu continental (Horellou *et al.* 2014) ;
- que l'élaboration de cette liste a bénéficié de la collaboration d'experts du domaine et qu'elle a été présentée au Conseil scientifique du CBNFC-ORI ;
- que la présence d'un habitat déterminant n'entraîne pas forcément à elle seule la création d'une ZNIEFF ;
- que la révision prochaine du Guide méthodologique national prévoyant que « la présence dans une zone d'un ou plusieurs habitats déterminants, à elle-seule, sans observation d'espèces déterminantes, justifie alors son inscription à l'inventaire des ZNIEFF » n'est pas encore entrée en vigueur ;
- que cette liste a été établie en suivant le Guide technique de définition et gestion des données sensibles sur la nature dans le cadre du SINP ;
- que les listes seront révisées régulièrement au regard de l'évolution des connaissances sur les habitats, notamment de l'élaboration des listes rouges régionales d'habitats menacés ;
- que les habitats déterminants auront un rôle important à jouer dans l'harmonisation de l'inventaire ZNIEFF entre les deux parties historiques de la région Bourgogne-Franche-Comté.
- que l'inventaire ZNIEFF, via particulièrement la liste des habitats déterminants, est avant tout destiné à alerter sur les menaces qui pèsent localement sur les écosystèmes dans le contexte des changements globaux (réchauffement climatique, pratiques agricoles et sylvicoles, urbanisation et artificialisation des sols, etc.).

Le CSRPN :

- souligne l'important travail d'harmonisation et de compilation des listes de syntaxons de Bourgogne et de Franche-Comté servant de base à l'élaboration d'une première liste régionale d'habitats déterminants ZNIEFF ;
- remarque l'inclusion de micro-habitats largement répandus et peu menacés (par exemple ourlets des *Trifolio-Geranietea*, intégrés dans les phytocénoses de forêts ou de pâturages) dont la seule présence, en absence d'espèce déterminante, ne saurait justifier la définition d'une ZNIEFF ;
- valide la liste des habitats déterminants telle que présentée en annexe de cet avis ;
- relève l'absence à ce jour d'habitats considérés sensibles et l'utilité de la diffusion des informations concernant les habitats menacés ;
- rappelle l'importance de considérer l'état de conservation, en se basant notamment sur les cortèges d'espèces liés à ces habitats déterminants (richesse, diversité, saturation), ainsi que leur évolution prévisible sous l'influence des changements environnementaux lors de la mise à jour de l'inventaire des ZNIEFF ;
- note que les évolutions des habitats liées au changement climatique seront prises en compte au fur et à mesure des réactualisations et des nouvelles connaissances.

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur la liste des habitats déterminants et sensibles, telle que présentée en annexe de cet avis.

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU